



EUROPEAN UNION



EU MISSIONS

RESTORE OUR OCEAN AND WATERS



Avril 2024

Version 2

Appel à manifestation d'intérêt

Assistance technique pour aider les communautés d'acteurs en vue de la réalisation des objectifs de la Mission de l'UE « Régénérer notre océan et nos eaux »

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS			
Date	Version	Description	Page
22 mars 2024	1	Version initiale de l'appel à manifestation d'intérêt	
12 avril 2024	2	Suspension des webinaires	Tout au long du document

Table des matières

Introduction.....	1
Mission « Régénérer notre océan et nos eaux » : de quoi s'agit-il ?	2
État des lieux : notre océan et nos eaux	2
Mission « Régénérer notre océan et nos eaux »	2
Objectifs, cibles et catalyseurs de la mission.....	2
Charte de la mission.....	3
Initiatives-phares de la mission.....	3
But et objectifs de cet appel	3
Quelles sont les communautés visées éligibles à une assistance technique ?	4
Ports	4
Définition des communautés visées éligibles.....	4
Types d'acteurs éligibles	4
Exemples d'idées de projets.....	4
Pêche	5
Définition des communautés visées éligibles.....	5
Types d'acteurs éligibles	5
Exemples d'idées de projets.....	6
Îles.....	6
Définition des communautés visées éligibles.....	6
Types d'acteurs éligibles	8
Exemples d'idées de projets.....	8
Quelle est l'aide proposée ?	9
Objectifs de l'assistance technique	9
Avantages de l'assistance technique	9
Services à fournir	10
Quel est le calendrier ?.....	13
Calendrier pour l'introduction des candidatures	13
Feuille de route pour la mise en œuvre de l'assistance technique	13
Qui peut soumettre sa candidature ?.....	16
Critères d'éligibilité.....	16
Critères d'exclusion.....	17
Comment introduire une candidature ? Comment les candidats sont-ils sélectionnés ?	17
Comment préparer et soumettre le formulaire de candidature.....	17
Présentation du formulaire de candidature et des critères de sélection pertinents	19
Aperçu du formulaire de candidature	19

Critères de sélection communs	21
Procédure de sélection	22
Aide à la disposition des candidats.....	23
Lien vers le site web de la manifestation d'intérêt	23
Lien vers la FAQ	23
Coordonnées du service d'assistance.....	23

Introduction

Le but du présent appel à manifestation d'intérêt est de mobiliser, d'informer et d'inviter les parties prenantes concernées souhaitant bénéficier de l'assistance technique offerte dans le cadre de ce programme de soutien. Leur participation contribuera à l'ensemble des objectifs et cibles de la Mission Océan et Eaux. Notre approche vise donc avant tout à fournir aux parties intéressées toutes les informations nécessaires pour prendre une décision en toute connaissance de cause concernant leur éventuelle participation et leur éligibilité, ainsi que pour les guider en vue de l'introduction d'une candidature réussie.

Après cette introduction, l'appel à manifestation d'intérêt aborde les points suivants :

- **le chapitre 2** fournit des informations générales sur la Mission « Régénérer notre océan et nos eaux » ;
- **le chapitre 3** présente les communautés visées qui sont éligibles pour bénéficier d'une assistance ;
- **le chapitre 4** définit les objectifs et les services de l'assistance technique ;
- **le chapitre 5** présente le calendrier pour l'introduction des candidatures et la mise en œuvre ;
- **le chapitre 6** énonce les critères d'éligibilité ;
- **le chapitre 7** met en lumière la procédure de candidature ;
- **le chapitre 8** fournit des informations sur l'aide mise à la disposition des candidats.

Mission « Régénérer notre océan et nos eaux » : de quoi s'agit-il ?

État des lieux : notre océan et nos eaux

Les écosystèmes marins et d'eau douce jouent un rôle vital pour assurer le maintien de la vie sur Terre et la stabilité du climat. Au cours des deux dernières décennies, l'UE a œuvré à préserver et à restaurer les écosystèmes marins au moyen d'engagements politiques et d'initiatives stratégiques. Conformément au pacte vert pour l'Europe, l'UE a renforcé sa volonté de restaurer l'hydrosphère à travers des actions visant à mettre en œuvre une utilisation efficace des ressources, à réduire la pollution, ainsi qu'à protéger et à restaurer la biodiversité.

Mission « Régénérer notre océan et nos eaux »

Objectifs, cibles et catalyseurs de la mission

Pour faire face aux défis existentiels liés à la dégradation des écosystèmes aquatiques, la Mission « Régénérer notre océan et nos eaux d'ici 2030 » de l'UE propose une approche systémique de la protection et de la restauration des océans, des mers et des eaux européennes d'ici à 2030. Cette mission entend rétablir complètement la santé des océans au moyen d'une approche systématique, axée sur **trois objectifs** :

- protéger et restaurer **la biodiversité et les écosystèmes** marins et d'eau douce ;
- prévenir et éliminer la **pollution** des océans, des mers et de l'eau ;
- garantir une économie bleue durable, neutre en carbone et circulaire.

Le premier objectif prévoit notamment de protéger au moins 30 % de la zone maritime de l'UE tout en intégrant des corridors écologiques, de protéger de manière stricte 10 % de la zone maritime de l'UE, de restaurer 25 000 km de rivières à écoulement libre et de contribuer aux futurs objectifs en matière de restauration de la nature, notamment les habitats dégradés des fonds marins et les écosystèmes côtiers.

Le deuxième objectif prévoit une réduction de 50 % des déchets plastiques marins, une diminution de 30 % des rejets de microplastiques et une baisse de 50 % des pertes de nutriments, ainsi que de l'utilisation et des risques des pesticides chimiques.

Le troisième objectif vise à supprimer les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités liées au secteur maritime, tout en étudiant aussi les possibilités de séquestration des émissions inévitables.

Pour atteindre ces objectifs, la mission a mis en place **deux catalyseurs transversaux** destinés à les appuyer :

- des systèmes numériques de connaissances sur les océans et les eaux ;
- des actions de mobilisation et d'engagement du public.

Charte de la mission

Cette charte est un appel non contraignant invitant les parties prenantes à s'engager ensemble vis-à-vis d'objectifs en matière de protection et de restauration de nos océans, de nos mers et de nos eaux, et à harmoniser leurs efforts afin d'atteindre une masse critique indispensable à l'échelle locale. Grâce à un cadre simplifié, inclusif et inspirant qui favorise la coopération, met les ressources en commun et développe des activités conjointes, les acteurs publics et privés peuvent y adhérer en proposant divers types d'actions :

- recherche et innovation ;
- connaissances et données fondées sur des éléments probants et/ou dispositions d'accès à des connaissances et données, conformément aux principes FAIR pour le système de connaissances de la Mission Océan et Eaux ;
- expansion, déploiement et reproduction de solutions ;
- engagement citoyen, science citoyenne, initiatives menées par les jeunes, communautés de pratique, éducation aux océans et à l'eau, activités d'information, sensibilisation et approches participatives ;
- éducation et formation.

À l'heure actuelle, **493 promesses d'actions, assorties d'un budget total de 4,5 milliards d'EUR**, ont été acceptées¹.

Initiatives-phares de la mission

La mission a mis en œuvre quatre « **initiatives-phares** » qui sont des sites permettant de tester, de déployer, d'approfondir et d'appliquer à plus grande échelle des solutions innovantes dans chacun des bassins maritimes/fluviaux suivants : la côte arctique/atlantique, la mer Baltique et la mer du Nord, la mer Méditerranée, et le bassin fluvial du Danube.

L'initiative des **parcs bleus marins** vise en outre à stimuler les essais et à mettre en place des projets pilotes pour les nouvelles solutions en vue d'étendre et d'améliorer les zones marines protégées.

But et objectifs de cet appel

Cet appel à manifestation d'intérêt mobilise, informe et invite activement des communautés d'acteurs choisies (à savoir les ports, les îles et les acteurs de la pêche) à la recherche d'une assistance technique pour des projets qui contribueront à la réalisation des objectifs et cibles spécifiques de la Mission « Régénérer notre océan et nos eaux ».

Ce processus facilite la sélection d'actions pleinement conformes à la Mission Océan et Eaux, qui sont susceptibles de préserver et de restaurer les écosystèmes marins. L'assistance technique sera fournie par un groupe d'experts techniques, avec le soutien de l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA) et du secrétariat de la mission.

¹ En Janvier 2024.

Quelles sont les communautés visées éligibles à une assistance technique ?

Ports

Définition des communautés visées éligibles

Les communautés visées sont déterminées sur la base de la définition d'un « port » : une zone à la fois terrestre et aquatique, composée d'infrastructures et d'équipements permettant, principalement, l'accueil de bateaux, leur chargement et leur déchargement, l'entreposage des marchandises, la réception et la livraison de ces marchandises, ainsi que l'embarquement et le débarquement de passagers, d'équipages et d'autre personnes, et de toute autre infrastructure nécessaire pour les opérateurs de transport dans la zone portuaire.

Types d'acteurs éligibles

Les inscriptions dans cette catégorie sont ouvertes aux acteurs suivants :

- les autorités locales/régionales et/ou les organes similaires (tels que les régions en tant qu'entités juridiques, ainsi que tout organe représentant une autorité régionale, comme les agences régionales, les organismes de planification régionaux, les autorités régionales en charge des transports, etc.) ;
- les autorités portuaires ;
- les ONG ou les entités équivalentes intervenant dans des activités de développement portuaire ;
- les associations professionnelles locales ou engagées dans des activités de développement à l'échelle locale.

Exemples d'idées de projets

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive d'idées de projets envisageables dans un contexte portuaire sur la base des objectifs de la mission. Veuillez noter que cette section a pour but d'inspirer les futurs candidats en présentant des projets potentiels. Il s'agit uniquement d'une illustration non restrictive. Tous les projets soumis qui satisfont aux exigences énoncées dans le présent appel à manifestation d'intérêt seront pris en considération :

- mise en œuvre des principes d'économie circulaire dans les activités portuaires (traitement des déchets, réutilisation) pour l'approvisionnement des ports ;
- mise au point de solutions pour améliorer la résilience du littoral, en particulier concernant la montée du niveau moyen des mers ou les phénomènes extrêmes ;
- développement du bouquet énergétique des ports grâce à des solutions à faibles émissions de carbone (énergies renouvelables ou électricité verte) ;
- élaboration/mise en œuvre de solutions permettant de réduire les émissions de carbone et/ou de polluants (NOx/SOx) (comme l'électrification) ;
- gestion des déchets (réduction des déchets marins et terrestres) ;

- remise en état de l'environnement naturel (réduction de l'artificialisation des zones côtières) ;
- mise en place de solutions fondées sur la nature dans les zones portuaires et leurs environs ;
- établissement de zones protégées ou mise en place d'actions de restauration dans les zones portuaires et/ou leurs environs ;
- surveillance de l'environnement des zones portuaires et de leurs environs afin de réduire l'incidence des activités portuaires en tenant compte d'une approche cumulative ;
- décarbonation de la chaîne logistique de l'expédition à l'arrière-pays.

Pêche

Définition des communautés visées éligibles

Les communautés visées sont les communautés de pêcheurs, les groupes d'action locale de la pêche (GALP), décrits par les stratégies de développement local participatif, les bateaux de pêche et les producteurs aquacoles : une communauté de pêcheurs (communauté côtière) regroupe des acteurs de l'UE qui sont actifs dans une zone proche de la mer ou de rivières, ou dans laquelle les activités de pêche (allant de la pêche traditionnelle à la pêche plus industrielle, utilisant différents types de bateaux et d'équipement) et/ou d'aquaculture représentent une part importante des activités de la région, et rassemble des parties prenantes étroitement liées à l'environnement marin.

Dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt, ce groupe cible inclut les communautés basées dans des zones de pêche ou d'aquaculture pour exploiter et mettre à profit les possibilités offertes par l'économie bleue durable.

Types d'acteurs éligibles

Les inscriptions dans cette catégorie sont ouvertes aux acteurs suivants :

- les autorités locales/régionales et/ou les organes similaires (tels que les régions en tant qu'entités juridiques, ainsi que tout organe représentant une autorité régionale, comme les agences régionales, les organismes de planification régionaux, les autorités régionales en charge des transports, etc.) ;
- les ONG ou les entités équivalentes intervenant dans des communautés de pêcheurs, les groupes d'action locale décrits par les stratégie de développement local participatif, les bateaux de pêche et les navires de recherche ;
- les associations professionnelles locales ou engagées dans des activités de développement local dans la région ;
- les pêcheurs (à des fins commerciales ou de subsistance), les propriétaires, les opérateurs et les équipages des bateaux de pêche, les agents de traitement du poisson intervenant dans la transformation et la conservation du poisson pour la distribution et la vente, et les négociants assurant le rôle d'intermédiaires entre les pêcheurs et les consommateurs, mais aussi les producteurs aquacoles ;

- les navires de recherche et les bateaux de pêche et d'aquaculture, y compris l'échantillonnage par de petits navires pour recueillir des données sur l'océan et les eaux en vue de contribuer aux connaissances numériques sur l'océan et les eaux ainsi qu'au jumeau numérique de l'océan ;
- les défenseurs de l'environnement marin, les chercheurs et les scientifiques qui œuvrent à la préservation des écosystèmes marins et des populations de poissons et mènent des études pour améliorer la viabilité des ressources halieutiques, mais aussi les organismes publics et les ONG qui sont associées à l'élaboration des politiques et à la réglementation, et qui aident les communautés de pêcheurs à adopter des pratiques durables.

Exemples d'idées de projets

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive d'idées de projets envisageables dans le contexte de la pêche sur la base des objectifs de la mission. Veuillez noter que cette section a pour but d'inspirer les futurs candidats en présentant des projets potentiels. Il s'agit uniquement d'une illustration non restrictive. Tous les projets satisfaisant aux exigences énoncées dans le présent appel à manifestation d'intérêt seront pris en considération :

- développement d'une gestion spatiale et temporelle des activités de pêche dirigée par les parties prenantes qui protège la biodiversité et les écosystèmes marins et d'eau douce à l'échelle locale ;
- promotion de méthodes de pêche sélective à faible incidence qui sont compatibles avec les initiatives de restauration de l'environnement marin naturel ;
- promotion de l'aquaculture de niveau trophique inférieur et de l'aquaculture multitrophique intégrée ;
- réduction des émissions de carbone provenant des activités de pêche et d'aquaculture ;
- réduction de l'utilisation et des pertes de plastiques dans le cadre des activités de pêche et d'aquaculture (détection et cartographie des déchets marins grâce à la combinaison de systèmes de drones et de méthodes d'apprentissage automatique pour faciliter la prise de décisions par les parties prenantes sur la base de la densité des déchets) ;
- développement d'initiatives de science citoyenne visant à recueillir des données scientifiques susceptibles d'appuyer une gestion de la pêche et une préservation des ressources marines fondées sur des données probantes ;
- solutions numériques innovantes pour contrôler et évaluer la qualité des aliments à l'appui de la chaîne logistique du froid pour le poisson ;
- mise au point de produits de la mer innovants qui encouragent la consommation de matières négligées issues du poisson, afin de parvenir au « zéro déchet » selon une approche respectueuse de la biodiversité ;
- technologies innovantes (comme la robotique) permettant d'améliorer la productivité et la qualité et de surveiller les espèces et les déchets, compte tenu du processus d'économie circulaire.

Îles

Définition des communautés visées éligibles

Les communautés visées sont déterminées sur la base de la définition d'une « île » : la typologie des îles s'applique au niveau des régions. La nomenclature NUTS définit les régions insulaires comme des régions de niveau 3 dans l'Union européenne qui sont entièrement composées d'une ou de plusieurs îles. Les communautés « insulaires » sont les communautés vivant sur des territoires qui présentent les caractéristiques suivantes :

- une surface minimale de 1 km² ;
- une distance minimale de 1 km entre l'île et le continent ;
- une population résidente de plus de 50 habitants ;
- aucun lien fixe (comme un pont, un tunnel ou une digue) entre l'île (ou les îles) et le continent.

Types d'acteurs éligibles

Au titre du présent appel, les inscriptions dans cette catégorie sont ouvertes aux acteurs suivants :

- les autorités locales/régionales et/ou les organes similaires (tels que les régions en tant qu'entités juridiques, ainsi que tout organe représentant une autorité régionale, comme les agences régionales, les organismes régionaux de planification, les autorités régionales en charge des transports, etc.) ;
- les ONG ou les entités équivalentes engagées dans des activités de développement à l'échelle locale ;
- les associations professionnelles basées sur l'île en question ou engagées dans des activités de développement local sur l'île.

Exemples d'idées de projets

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive d'idées de projets envisageables dans le contexte d'une île sur la base des objectifs de la mission. Veuillez noter que cette section a pour but d'inspirer les futurs candidats en présentant des projets potentiels. Il s'agit uniquement d'une illustration non restrictive. Tous les projets satisfaisant aux exigences énoncées dans le présent appel à manifestation d'intérêt seront pris en considération :

- développement de la planification de l'espace maritime et de l'aménagement harmonieux du territoire ou de la planification stratégique durable ;
- mise en œuvre de solutions sans émissions de carbone afin de réduire la dépendance globale vis-à-vis des importations et de devenir des territoires « à faibles émissions de carbone » :
 - production renouvelable à l'échelle de l'île pour atteindre l'autonomie énergétique ;
 - développement de transports publics à faibles émissions de carbone/sans émissions de carbone sur terre ou en mer ;
- mise au point de solutions pour accroître la résilience du littoral face aux phénomènes extrêmes et à la montée du niveau moyen des mers ;
- production durable d'eau (dessalement) ;
- développement de l'économie circulaire (réduction et traitement des déchets) ;
- création de nouvelles zones marines ou côtières protégées, ou amélioration de l'efficacité des zones déjà définies en vue d'en faire des zones entièrement protégées ;
- actions de restauration des habitats côtiers et marins.

Quelle est l'aide proposée ?

Objectifs de l'assistance technique

Le but de l'assistance technique est d'aider les candidats sélectionnés à développer et à renforcer leurs actions qui contribuent à une ou plusieurs cibles de la Mission Océan et Eaux.

L'assistance technique devra être adaptée aux besoins, aux capacités et aux intérêts des candidats, et consiste en une **aide spécialisée sur mesure** pour les projets des candidats, axée sur des dimensions essentielles telles que la **faisabilité réglementaire, technique, économique, opérationnelle, environnementale et commerciale**. Veuillez noter qu'aucune aide financière ne sera accordée dans le cadre de cette assistance technique.

Les études de faisabilité fournissent une évaluation de la **viabilité générale des projets**, en cernant les risques, les possibilités et les probabilités de réussite et en déterminant si les projets prévus sont justifiables et réalisables sur les plans juridique, technique, financier, économique, opérationnel, environnemental et commercial. Ces études formulent aussi des recommandations indiquant comment **améliorer la faisabilité** des actions choisies.

Avantages de l'assistance technique

L'assistance technique est un **programme d'accompagnement exclusif et axé sur les effets** destiné aux signataires de la charte de la Mission Océan et Eaux de l'UE qui ont été sélectionnés, et prend la forme d'une aide spécialisée pour analyser et améliorer chaque projet. Cette assistance technique est **adaptée au niveau de maturité et aux objectifs de chaque projet** et contribue à la réalisation des cibles sélectionnées de la mission.

Concrètement, cette assistance technique vous permettra de bénéficier **de connaissances et de conseils d'experts** pour compléter les compétences et les capacités de votre équipe de projet, sous la forme **d'analyses, de conseils stratégiques et d'une aide pratique** concernant différentes dimensions du projet.

Grâce à cette assistance technique, les bénéficiaires sélectionnés pourront acquérir une meilleure compréhension de la faisabilité du projet et/ou des conditions requises pour approfondir et développer le projet à plus grande échelle. Vous pourriez en tirer les avantages suivants :

- recentrage de l'équipe du projet ;
- repérage de nouvelles possibilités ;
- acquisition d'informations utiles pour prendre une décision de type « feu vert/feu rouge » ;
- priorisation améliorée des options d'activités ;
- renforcement du raisonnement pour initier un projet.

Services à fournir

Un ensemble de 10 dispositifs d'assistance technique a été élaboré, chaque dispositif étant lié à un domaine de faisabilité et couvrant un échantillon d'activités d'aide. Ces dispositifs d'assistance technique seront mis en œuvre au travers d'appels et de réunions en personne à intervalles réguliers (des informations complémentaires sont disponibles dans la section « [Feuille de route pour la mise en œuvre de l'assistance technique](#) »).

Ces dispositifs visent à permettre aux candidats de comprendre clairement ce que recouvre l'assistance technique proposée et comment cela répond à leurs besoins spécifiques, afin de les aider à préparer efficacement leur manifestation d'intérêt.

Il importe de souligner que, si ce cadre a pour but de fournir des conseils préliminaires aux candidats, le service sera adapté aux besoins du projet concerné au cours des phases d'évaluation de la candidature et d'élaboration du plan d'assistance technique. À ce titre, le plan d'assistance technique indique les problèmes à résoudre, les activités proposées, les résultats escomptés et des indicateurs clés de performance (ICP) mesurables pour chaque dispositif d'assistance qui sont alignés sur le cadre général, mais adaptés spécifiquement aux principaux besoins des projets sélectionnés.

En tant que candidat, vous pouvez choisir jusqu'à 3 dispositifs que vous jugez être les plus pertinents pour votre projet.

Vous pourrez aussi sélectionner l'option « Autre » pour indiquer l'existence d'autres domaines d'intervention que vous jugez pertinents et qui ne sont pas couverts par les dispositifs d'assistance proposés.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des dispositifs d'assistance proposés, assortis du domaine de faisabilité auquel ils sont associés et d'une description indicative des activités proposées.

Tableau 1 : Liste des dispositifs d'assistance technique proposés

Nom du dispositif d'assistance	Domaine de faisabilité	Description indicative des activités
Analyse de faisabilité d'un produit, d'un service ou d'une technologie	Technique	<ul style="list-style-type: none">• Identification de la technologie ou du service• Évaluation du niveau de maturité technologique (NMT) et mise à niveau de la solution• Analyse des exigences techniques• Analyse des ressources techniques par rapport aux capacités• Analyse comparative avec les pairs• Évaluation du potentiel de reproductibilité et d'extensibilité du produit, du service ou de la technologie
Commercialisation	Commercial	<ul style="list-style-type: none">• Étude et analyse de marché, comprenant un aperçu des débouchés commerciaux, de la demande et de la concurrence• Estimation de l'ensemble du marché potentiel• Découverte et optimisation de l'adéquation produit-marché

Nom du dispositif d'assistance	Domaine de faisabilité	Description indicative des activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la participation des utilisateurs/des parties prenantes • Recherche de partenaires • Définition des stratégies de plaidoyer du projet
Faisabilité économique et volonté d'investissement	Économique/ Financier	<ul style="list-style-type: none"> • Calcul de l'analyse de rentabilité • Formulation ou évaluation du modèle d'entreprise (devoir de diligence), y compris une estimation des indicateurs financiers clés tels que les dépenses en capital, les coûts d'exploitation, les recettes, le retour sur investissement, la valeur actuelle nette, etc. • Analyse coûts/avantages • Évaluation des risques économiques et financiers • Élaboration d'un concept d'investissement
Accès au financement et levée de fonds	Économique/ Financier	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une stratégie de financement (subventions, fonds propres, endettement) • Optimisation du plan financier et des activités • Préparation du projet pour qu'il réponde aux exigences des investisseurs • Identification des investisseurs appropriés et prise de contact avec eux • Aperçu et préparation des documents • Argumentaire pour les investisseurs et préparation des négociations • Analyse des risques, des défis et des faiblesses des propositions d'investissement
Amélioration du fonctionnement et de la capacité d'exécution	Opérationnel	<p>Dimension interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion du projet, y compris une aide pour mettre en place des ICP afin de contrôler la bonne mise en œuvre du projet • Excellence opérationnelle • Modèle d'organisation et effectifs • Formulation de feuilles de route pour la mise en œuvre • Mise au point d'études de cas • Analyse comparative avec les pairs et mise en place de systèmes de mentorat et d'échange entre pairs • Gestion des risques opérationnels <p>Dimension externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique

Nom du dispositif d'assistance	Domaine de faisabilité	Description indicative des activités
		<ul style="list-style-type: none"> • L'externalisation en tant qu'atout stratégique
Développement et internationalisation	Opérationnel/ Commercial	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route pour développer le produit, le service ou la technologie à plus grande échelle • Préparation à l'internationalisation • Évaluation et priorisation des marchés cibles et des débouchés commerciaux • Analyse des politiques et réglementations en matière d'exportations • Identification des clients et partenaires pertinents sur les marchés cibles
Conseils en matière de réglementation	Réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des cadres réglementaires applicables pour mettre en œuvre les solutions envisagées • Analyses des normes et régimes applicables, incluant des exemples de bonnes pratiques
Conseils en matière de propriété intellectuelle	Commercial	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la propriété intellectuelle (PI) : brevets, droits d'auteur, enregistrement des dessins et modèles, marques, logos, noms de domaine • Analyse et compréhension du contexte en matière de PI et définition de stratégies de PI pertinentes
Commercialisation et communication	Commercial	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de commercialisation et de communication et plan d'action • Définition et amélioration de la proposition de valeur • Définition d'un argument clé de vente • Préparation de la présentation du projet et de l'argumentaire de vente • Analyse et compréhension du parcours/profil/cycle de vente de l'acheteur
Évaluation environnementale et analyse d'impact	Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une approche méthodologique pour mesurer et surveiller les incidences sur l'environnement • Définition d'indicateurs de référence et de l'avancement dans des domaines clés tels que les émissions de gaz à effet de serre (GES), la réduction des déchets, etc., sur la base des cibles de la Mission Océan et Eaux sélectionnées • Formation à la taxinomie de l'UE, établissement de rapports d'impact et de rapports sur l'environnement

Quel est le calendrier ?

Calendrier pour l'introduction des candidatures

Les candidatures en réponse au présent appel à manifestation d'intérêt seront organisées en deux cycles distincts comme suit :

- Cycle 1 : du 22 mars 2024 au 24 mai 2024 à 23:59 CEST.
- Cycle 2 : de septembre/octobre 2024 à novembre/décembre 2024 (dates exactes à confirmer).

Les candidats non retenus lors du cycle 1 auront la possibilité de poser à nouveau leur candidature lors du cycle 2, en même temps que les nouveaux candidats.

Plus spécifiquement, **les dates à retenir pour le cycle 1** sont les suivantes :

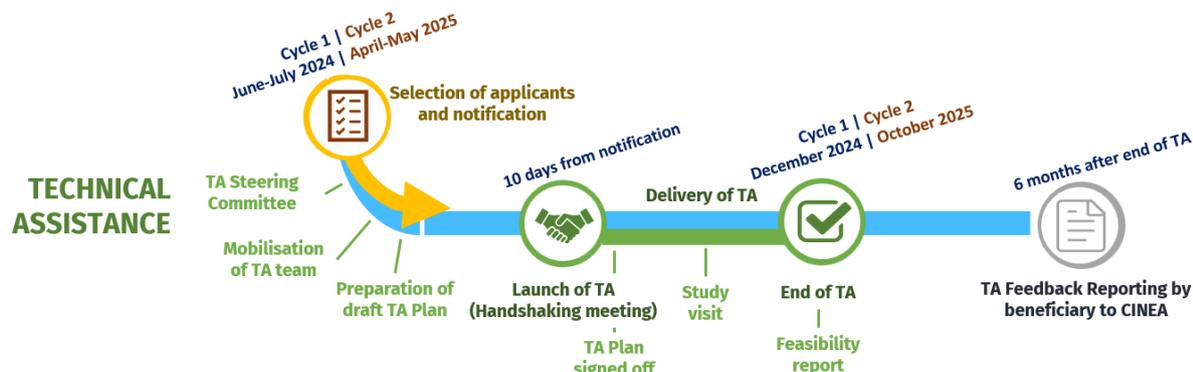
- Publication de l'appel à manifestation d'intérêt : 22 mars 2024.
- Date limite d'envoi des candidatures pour la manifestation d'intérêt : 24 mai 2024 à 23:59 CEST
- Sélection des lauréats et communication des résultats : fin juin 2024 (*date exacte à confirmer*). Des informations complémentaires sur les critères de sélection sont disponibles dans la section « [Qui peut soumettre sa candidature ?](#) ».

Feuille de route pour la mise en œuvre de l'assistance technique

La feuille de route proposée pour la mise en œuvre de l'assistance technique permet d'orienter les lauréats de façon à ce qu'ils reçoivent le meilleur dispositif d'assistance technique disponible pour leurs projets, tout en stimulant les résultats et les effets qui contribuent à la réalisation des objectifs et cibles de la mission.

La figure ci-dessous illustre les principales étapes de la procédure d'assistance technique après la sélection finale et la communication des résultats aux candidats.

Figure 1 : Principales étapes et calendrier de la procédure de mise en place de l'assistance technique



En premier lieu, l'équipe de soutien de la Mission Océan et Eaux se chargera de mobiliser l'équipe de soutien de l'assistance technique et d'élaborer un projet de plan d'assistance technique pour

chaque candidat, sur la base des problèmes recensés et de l'analyse des besoins réalisée lors de la phase d'évaluation. Ce plan d'assistance technique résume les problèmes recensés, les activités proposées, les résultats escomptés et des ICP mesurables pour encadrer la mise en œuvre de l'assistance technique.

Le projet de plan d'assistance technique sera ensuite communiqué aux lauréats, avec les éventuelles demandes d'éclaircissement et une invitation à une **session d'introduction**. Cette session d'introduction prendra la forme d'un événement en ligne, organisé **dans un délai de 10 jours ouvrables** à partir de la date à laquelle le lauréat aura été informé des résultats de la procédure de sélection. Au cours de cette période, les lauréats confirment leur participation et peuvent demander des éclaircissements sur la procédure et/ou sur les services.

La session d'introduction marque le début officiel des activités d'assistance technique et vise à aligner le projet de plan d'assistance technique sur l'état d'avancement du projet du lauréat (portée, calendrier, disponibilité des données, disponibilité des ressources, etc.) ainsi que sur sa disponibilité, et à trouver un accord mutuel sur la portée spécifique de l'aide. Elle permet notamment :

- de présenter l'équipe d'assistance technique au lauréat ;
- de présenter au lauréat le projet de plan d'assistance technique et l'ensemble des services sur mesure préalablement définis sur la base de sa candidature, ainsi que les conditions pour la fourniture de l'assistance technique (comme l'obligation de coopérer en toute bonne foi avec l'équipe d'assistance technique, ou encore la nécessité de rédiger un rapport d'évaluation sur l'assistance technique et de l'envoyer à CINEA six mois après la fin de l'assistance technique) ;
- d'amorcer la finalisation du projet de plan d'assistance technique sur la base du retour d'information fourni par le lauréat, en clarifiant tout point pertinent, y compris :
 - les informations requises pour l'assistance technique ;
 - les rôles et responsabilité respectifs ;
 - la liste des tâches à effectuer ;
 - le calendrier de ces tâches, y compris les dates limites convenues ;
 - les données/informations que le lauréat doit fournir, assorties de dates limites ;
 - le nombre total de jours d'assistance technique à prester ;
 - les règles en matière de confidentialité/RGPD (règlement général sur la protection des données) (les idées de projet présentées sont toujours traitées de manière confidentielle et ne sont jamais communiquées à des tiers, sauf si les personnes qui les ont présentées y consentent expressément) ;
 - la procédure pour introduire une plainte/communiquer un retour d'informations.
- de définir les méthodes de travail pour les étapes suivantes, en commençant par les réunions, l'environnement commun en ligne, la logistique et d'autres modalités relatives au déploiement concret des services d'assistance technique.

Sur la base de ces discussions et des éventuelles contributions supplémentaires apportées par d'autres parties prenantes de l'écosystème du lauréat, l'équipe d'assistance technique ajustera et

peaufinera le plan d'aide. Ce plan finalisé sera alors envoyé au lauréat pour approbation et signature, au plus tard 10 jours après la session d'introduction.

Une fois que **le plan d'assistance technique a été signé, la fourniture de l'assistance technique convenue débute**. La fourniture de cette assistance technique est censée **durer environ 5 mois**, la date de fin provisoire pour le premier cycle d'assistance technique étant fixée en décembre 2024. Pendant cette période, au moins une **visite sur place** sera organisée, en plus d'appels réguliers pour suivre l'avancement.

À la fin de la fourniture de l'assistance technique, chaque bénéficiaire recevra un **rapport d'étude de faisabilité** produit par l'équipe d'assistance technique qui aura travaillé sur son projet spécifique. Ce rapport d'étude de faisabilité comporte également, en annexe, le modèle à suivre pour le **rapport d'évaluation sur l'assistance technique** que chaque lauréat s'engage à envoyer à CINEA dans les 6 mois suivant la fin de la fourniture de l'assistance technique. Enfin, une **lettre d'achèvement du travail** est envoyée à chaque bénéficiaire par l'équipe d'assistance technique une fois la fourniture de l'assistance technique terminée.

Qui peut soumettre sa candidature ?

Critères d'éligibilité

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à susciter des candidatures de la part de communautés d'acteurs concernées qui souhaitent contribuer aux objectifs de la Mission « Régénérer notre océan et nos eaux d'ici 2030 »² dans l'un des bassins d'initiatives-phares de la mission (la côte arctique/atlantique, la mer Baltique et la mer du Nord, la mer Méditerranée, et le bassin fluvial du Danube).

Pour être éligible, tout candidat issu de l'une des trois communautés visées doit donc satisfaire aux critères suivants :

- les entités juridiques uniques et les groupes d'entités sont éligibles. Cette catégorie peut comprendre, sans s'y limiter, les types d'entités suivants :
 - autorités municipales ou locales/régionales ;
 - autorités portuaires ;
 - donateurs, communautés philanthropiques ;
 - organisations non gouvernementales (ONG) ou autres entités équivalentes engagées dans des activités de développement à l'échelle locale ;
 - organisations commerciales, professionnelles ou d'entreprises ;
 - entités privées (petites, moyennes/grandes), jeunes entreprises, regroupements d'accélérateurs ;
 - centres de recherche ;
 - entités sans but lucratif (distinctes des ONG) ;
 - sociétés de conseil ;
 - innovateurs ;
 - autres acteurs pertinents.
- il est nécessaire d'envoyer un dossier de candidature complet ;
- les candidats doivent être issus de l'une des trois communautés visées, mentionnées dans la section « Quelles sont les communautés visées éligibles à une assistance technique ? » ci-dessus ;

² Les activités à mettre en place au titre du présent appel à manifestation d'intérêt sont complémentaires par rapport aux services que la plateforme pour la mise en œuvre de la Mission de l'UE (MIP) fournit afin d'encourager les synergies potentielles favorables aux participants.

- les actions doivent être mises en place dans les bassins d'initiatives-phares de la mission (mer Méditerranée, côte arctique/atlantique, Danube, mer Baltique et mer du Nord) pour toutes les catégories³ ;
- les candidats doivent s'engager, par déclaration sur l'honneur, à respecter les exigences suivantes :
 - adhérer à la charte de la mission⁴ au plus tard lorsque l'assistance technique débute, si ce n'est pas encore le cas. Il convient de noter que les candidats qui n'adhèrent pas à la charte de la mission ne peuvent pas être considérés comme éligibles⁵ ;
 - envoyer un rapport d'évaluation sur l'assistance technique dans un délai de 6 mois après la fin du service reçu. Un modèle de rapport sera fourni aux lauréats.

Critères d'exclusion

Les candidats seront exclus du présent appel à manifestation d'intérêt s'ils ne respectent pas une ou plusieurs des conditions suivantes :

- une seule candidature par candidat/entité sera approuvée pour les cycles 1 et 2 ;
- les coûts liés à une même activité ne peuvent pas être financés deux fois par le budget de l'UE (le double financement est interdit).⁶

Comment introduire une candidature ? Comment les candidats sont-ils sélectionnés ?

Comment préparer et soumettre le formulaire de candidature

Le cheminement pour mener à bien l'introduction d'une candidature complète comporte quatre étapes principales.

Étape 1 : déterminez votre éligibilité

Avant de commencer, assurez-vous de respecter les critères d'éligibilité et d'exclusion énoncés dans le présent appel à manifestation d'intérêt. Passez en revue les conditions d'admissibilité (y compris le type d'entité, la localisation et les engagements à prendre dans une déclaration sur l'honneur) et les critères d'exclusion afin de vous assurer que votre projet remplit les conditions pour être pris en considération (voir la section « [Qui peut soumettre sa candidature ?](#) »).

³ Le partenaire principal d'une action peut être basé en dehors des bassins d'initiatives-phares de la mission.

⁴ La demande d'engagement vis-à-vis de la charte de la mission est disponible ici : <https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/MissionOceanWatersCharter#page0>

⁵ Si c'est jugé nécessaire par les candidats, le secrétariat de la mission fournira une aide directe pour remplir la demande d'engagement. Pour plus d'informations, veuillez envoyer votre requête à helpdesk_mission_ocean_waters@technopolis-group.com

⁶ Les candidats doivent le confirmer par l'intermédiaire de la déclaration sur l'honneur.

Étape 2 : préparez votre dossier de candidature

- Comprendre la mission « Régénérer notre océan et nos eaux d'ici 2030 » : familiarisez-vous avec la mission pour vous assurer que votre projet respecte ses principes et objectifs.
- Comprendre la charte de la mission : familiarisez-vous avec la charte de la mission pour vous assurer que votre projet respecte ses principes et objectifs.
- Rassembler les informations requises : commencez par rassembler les informations et les documents relatifs à votre projet, comme des descriptions du projet, des budgets, des informations sur l'équipe et tout document complémentaire appuyant la conformité de votre projet avec les objectifs de la mission.
- Préparer la déclaration sur l'honneur : préparez votre engagement à adhérer à la charte de la mission⁷ et à vous conformer aux exigences en matière d'établissement de rapports.
- Veuillez consulter la section « [Aide à la disposition des candidats](#) » sur l'aide et les ressources mises à la disposition des candidats pour obtenir la réponse aux questions les plus fréquentes (FAQ) ou si vous avez des questions spécifiques ou besoin d'aide (service d'assistance).

Étape 3 : remplissez le formulaire de candidature

- Accéder au formulaire sur la plateforme de consultation de l'UE : le formulaire de candidature est accessible via la plateforme de consultation de l'UE, en suivant un lien sur le site web de la plateforme pour la mise en œuvre de la mission (MIP). Vous pouvez y accéder ici : https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/TechnicalAssistance_Communities_MissionOcean.
- Remplir les différentes sections du formulaire : remplissez soigneusement chaque section du formulaire de candidature. Formulez vos réponses de manière à la fois concise et minutieuse, en vous assurant d'aborder tous les aspects nécessaires. Vous pouvez consulter la section « [Aperçu du formulaire de candidature](#) » pour obtenir des directives sur la manière de remplir chaque section.
- Possibilité de remplir le formulaire hors ligne : pour votre commodité, il sera aussi possible de télécharger le formulaire de candidature sous la forme d'un document accessible hors ligne, assorti de questions d'orientation sur le site web de la MIP. Cette possibilité vous permet de rédiger vos réponses hors ligne, ce qui facilite l'examen en interne et la collaboration au sein de votre organisation avant de soumettre la version finale en ligne. Veuillez noter que ce document disponible hors ligne ne sert qu'à préparer la candidature : votre candidature finale doit en effet être introduite via la plateforme de consultation de l'UE.

Langues disponibles : les candidatures peuvent être introduites dans n'importe laquelle des 24 langues officielles de l'Union européenne. Si votre candidature n'est pas en anglais, il est conseillé (mais non obligatoire) d'inclure un résumé de la candidature en anglais à la section 7 du formulaire de candidature.

Étape 4 : introduisez votre candidature

⁷ La demande d'engagement vis-à-vis de la charte de la mission est disponible ici : <https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/MissionOceanWatersCharter#page0>

- Passez en revue votre candidature : avant de l'introduire, passez en revue votre candidature pour vous assurer que toutes les informations fournies sont précises et complètes.
- Envoyez votre candidature avant la date limite : les candidatures doivent être introduites au plus tard le 24 mai 2024 à 23:59 CEST. Nous vous conseillons toutefois d'introduire votre candidature le plus tôt possible, afin d'éviter tout problème technique de dernière minute. Les candidatures introduites en retard ne seront pas prises en considération.
- Confirmation : une fois votre candidature introduite, vous recevrez un e-mail de confirmation⁸. Conservez-le pour vos archives. Si vous ne recevez pas cet e-mail de confirmation, veuillez nous contacter immédiatement à l'adresse suivante : mission.ocean.studies@technopolis-group.com

Remarques additionnelles pour les candidats :

- Assurez-vous d'avoir rempli toutes les sections de manière complète et concise, en respectant le nombre maximal de mots tout en communiquant toutes les informations nécessaires.
- Fournissez en annexe tous les documents requis et tout autre document de projet pertinent, conformément aux instructions du formulaire de candidature.
- Accordez une attention particulière à la manière dont votre projet contribue aux objectifs de la Mission Océan et Eaux et dont il aborde des défis identifiés, en vous assurant de souligner l'incidence et le passage à l'échelle potentiels de votre proposition.

Aide et ressources

FAQ : Pour obtenir les réponses aux questions les plus fréquemment posées, veuillez consulter notre section « FAQ » à cette adresse : <https://projects.research-and-innovation.ec.europa.eu/en/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe/eu-missions-horizon-europe/restore-our-ocean-and-waters/technical-assistance-support-communities-actors-achieve-eu-mission-restore-our-ocean-and-waters#call-contact>

Service d'assistance : Si vous avez des questions spécifiques ou que vous avez besoin d'aide pour votre candidature, veuillez contacter notre service d'assistance à cette adresse : mission.ocean.studies@technopolis-group.com.

Présentation du formulaire de candidature et des critères de sélection pertinents

Aperçu du formulaire de candidature

La section suivante fournit un aperçu général du formulaire de candidature, ainsi que des directives pour indiquer aux candidats comment le remplir. Le formulaire de candidature complet est disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/TechnicalAssistance_Communities_MissionOcean

⁸ Pour de plus amples informations sur la réception du message de confirmation, veuillez consulter la section « Comment personnaliser le message de confirmation par défaut ? » à l'adresse <https://bo-survey.berec.europa.eu/eusurvey/home/helpauthors?language=fr>

Tableau 2 : Directives pour remplir le formulaire de candidature

Section du formulaire de candidature	Nombre maximal de mots (espaces non comprises)	Directives pour remplir le formulaire	Comment se déroule l'évaluation ?
Partie introductive : Informations générales sur le candidat	250	Fournissez le nom de votre projet ainsi que des informations concises sur l'organisme responsable, comme son nom, sa nature et sa localisation. Précisez la communauté d'acteurs associée à votre projet et sélectionnez le bassin/la zone d'initiative-phare concerné(e). Si vous avez des partenaires dans le cadre de ce projet, mentionnez-les ici. Fournissez vos coordonnées, puis cochez les cases relatives aux critères d'éligibilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Éligibilité et exclusion
Section 1 : Informations sur le projet	2000	Décrivez votre projet : son contexte, son emplacement géographique, les problèmes qu'il cherche à résoudre, ses objectifs, les résultats escomptés, le secteur d'incidence des services à mettre en place, ainsi que les bénéficiaires visés. Mettez en évidence le calendrier du projet et expliquez son potentiel d'extensibilité ou de répliquabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs de projet spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais
Section 2 : Alignement sur les objectifs de la Mission Océan et Eaux, ainsi que sur ses effets et ses synergies avec d'autres initiatives stratégiques	600	Décrivez en détail la manière dont votre projet concorde avec les objectifs et cibles de la Mission Océan et Eaux, ainsi qu'avec ses effets escomptés et ses synergies avec d'autres initiatives stratégiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des objectifs généraux de la Mission Océan et Eaux • Pertinence du projet par rapport aux objectifs et cibles spécifiques de la Mission Océan et Eaux • Pertinence du projet par rapport à d'autres objectifs stratégiques connexes de l'UE et synergies avec des initiatives pertinentes (l'extension ou la reproduction d'initiatives ou de projets existants réalisés à l'aide de financements européens, nationaux ou régionaux sont vivement encouragés)

Section du formulaire de candidature	Nombre maximal de mots (espaces non comprises)	Directives pour remplir le formulaire	Comment se déroule l'évaluation ?
Section 3 : Faisabilité du projet	400	Présentez les aspects financiers de votre projet, comme le budget prévu et les sources de financement (y compris l'auto-investissement [enveloppe financière ou allocation de jours-personnes]). Identifiez les besoins de votre projet, ainsi que les trois principaux défis/obstacles entravant sa mise en œuvre et la manière dont vous prévoyez d'y remédier.	<ul style="list-style-type: none"> • Faisabilité du projet
Section 4 : Besoins en matière d'assistance technique	400	Identifiez dans le menu déroulant et classez par ordre d'importance trois types d'assistance technique dont vous avez besoin, et expliquez comment cette assistance permettra de remédier aux problèmes liés à votre projet. Précisez aussi la valeur ajoutée et l'utilité d'une assistance technique pour votre projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des besoins en matière d'assistance technique • Pertinence de l'assistance technique choisie pour remédier aux problèmes liés au projet • Valeur ajoutée de l'assistance technique pour atteindre les objectifs du projet
Brève description en anglais (si la candidature n'est pas introduite en anglais)	250	Fournissez un bref résumé de votre candidature en anglais, axé sur les principaux aspects de votre projet et sur l'assistance demandée.	<ul style="list-style-type: none"> • Exhaustivité et pertinence

Critères de sélection communs

Toutes les candidatures qui satisfont aux critères d'éligibilité se verront attribuer une note sur la base des critères de sélection présentés dans le tableau ci-dessous :

Critères de sélection	Pondération dans l'évaluation finale	Lien avec chaque section
Description du projet	15 %	Section 1 : Informations sur le projet
Compréhension et contribution aux objectifs de la Mission Océan et Eaux ainsi qu'à ses effets et ses synergies avec d'autres initiatives stratégiques	20 %	Section 2 : Alignement sur les objectifs de la Mission Océan et Eaux, ainsi que sur ses effets et ses synergies avec d'autres initiatives stratégiques
Faisabilité du projet	20 %	Section 3 : Faisabilité du projet
Pertinence/Valeur ajoutée de l'assistance technique	20 %	Section 4 : Besoins en matière d'assistance technique
Structure organisationnelle pour recevoir l'assistance technique	25 %	Section 5 : Capacité du candidat

Procédure de sélection

Une fois la candidature introduite, elle sera examinée par l'équipe d'évaluation et la Commission européenne, dans un délai de cinq semaines après la clôture de la manifestation d'intérêt. Les évaluateurs se pencheront d'abord sur l'admissibilité et le caractère complet de la manifestation d'intérêt soumise (voir la section « [Qui peut soumettre sa candidature ?](#) »). Ils évalueront ensuite la candidature au regard des critères de sélection (voir la section « [Présentation du formulaire de candidature et des critères de sélection pertinents](#) »).

»). Si une candidature présente des lacunes restreintes, le candidat concerné sera contacté rapidement et autorisé à apporter des précisions sur les éléments manquants dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date où il a été contacté.

Après cet examen, les candidats seront informés de l'issue de leur candidature. Les candidats retenus et non retenus recevront par e-mail un message les informant de la décision finale, avec le retour d'information correspondant. Toutes les décisions sont définitives et ne peuvent être contestées.

Les candidats sont encouragés à se familiariser avec l'appel à manifestation d'intérêt et à contacter le service d'assistance pour toute question (voir la section « [Comment préparer et soumettre le formulaire de candidature](#) »).

Aide à la disposition des candidats

Lien vers le site web de la manifestation d'intérêt

Vous pourrez trouver toutes les informations utiles au sujet de l'appel à manifestation d'intérêt sur le site web de la plateforme pour la mise en œuvre de la mission (MIP) : <https://projects.research-and-innovation.ec.europa.eu/en/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe/eu-missions-horizon-europe/restore-our-ocean-and-waters/technical-assistance-support-communities-actors-achieve-eu-mission-restore-our-ocean-and-waters>

Ce portail constitue un centre d'information où trouver des instructions pour soumettre sa candidature, des mises à jour et d'autres ressources.

Lien vers la FAQ

Pour obtenir la réponse aux questions les plus fréquemment posées en ce qui concerne la procédure de candidature, l'aide proposée, les dates limites de dépôt et d'autres sujets, veuillez consulter notre section « Foire aux questions (FAQ) » sur le site web de la MIP : <https://projects.research-and-innovation.ec.europa.eu/en/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe/eu-missions-horizon-europe/restore-our-ocean-and-waters/technical-assistance-support-communities-actors-achieve-eu-mission-restore-our-ocean-and-waters#call-contact>

Cette FAQ est un document évolutif qui est régulièrement mis à jour en fonction des demandes des candidats et des changements dans le calendrier de l'appel, de sorte que vous ayez accès aux informations les plus récentes.

Coordonnées du service d'assistance

Pour une assistance personnalisée ou des questions spécifiques, contactez notre service d'assistance à l'adresse mission.ocean.studies@technopolis-group.com. Notre équipe est prête à répondre à vos questions dans n'importe quelle langue de l'UE, dans un délai de trois jours ouvrables.

Le service d'assistance comprend

- Des réponses aux questions dans n'importe quelle langue de l'UE, avec des réponses fournies en anglais et, si possible, dans la langue officielle de l'UE du candidat.

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2021

© Union européenne, 2021

La réutilisation est autorisée à condition que la source soit mentionnée et que le message ou le sens original du document ne soit pas faussé.

La Commission européenne ne peut être tenue responsable d'aucune conséquence découlant d'une telle réutilisation. La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Toutes les images © Union européenne, sauf mention contraire. Source d'images : ©Richard Carey, #209819526, 2021. Source : Stock.Adobe.com. Icônes © Flaticon – tous droits réservés.

PDF ISBN 978-92-76-41167-3 DOI : 10.2777/500470 KI-01-21-194-EN-N

